



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

N° C05_02_2026_02 - Bêta-Pi - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention 2026-2028*

- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	64	7	70	19

Pour : 70	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Date de convocation : 30 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :

BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à MANN Grégory), MORIN Patrick (pouvoir donné à BINET Frédérique), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER

Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

Bêta-Pi - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention 2026-2028*

- *Contrat d'engagement républicain*

Considérant que les objectifs de la convention 2023-2025 ont été atteints,

Considérant l'avis favorable des Vice-Présidents lors de la réunion du 8 janvier 2026,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association La Bêta-Pi a sollicité la communauté de communes le 24 juin 2025 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 25 000 € minimum par an.

Objet de l'association :

L'association participe au développement d'une culture scientifique et technique. Cette action vise à rapprocher sciences et société en privilégiant l'échange de savoir, l'expérimentation, ainsi que le suivi d'une réflexion dans les domaines culturels, scientifiques, et techniques. Elle aide également au rayonnement de l'éducation populaire en donnant des moyens pour agir en citoyen responsable à travers la formation, la pédagogie de projet et l'économie sociale et solidaire.

L'association dont le siège est au 5 rue du Bourgneuf à Melle, intervient sur l'ensemble du territoire à travers ses ateliers.

La convention porte sur 3 objectifs :

- L'inclusion numérique,
- L'innovation numérique,
- La transmission de la culture scientifique auprès des jeunes.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention annuelle d'un montant de 25 000 € pour les 3 objectifs décrits ci-dessus.

Ce montant pourra être réévalué à la hausse à compter de la deuxième année d'exécution de la convention, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) publié par l'INSEE, dans les conditions prévues par la convention.

Les modalités de calcul, d'évolution et de versement de la subvention sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'association Bêta-Pi d'un montant de 25 000€ par an, soit 75 000€ pour trois ans, dans les conditions présentées ci-dessus, les crédits nécessaires étant prévus au budget ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président